

**CAP AEPE - Accompagnant Educatif Petite Enfance (Niveau 3)**  
**RNCP38565 – Ministère de l'Education Nationale**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Public concerné</b></p>  | <p><b>PUBLIC :</b><br/>         Toute personne en recherche d'emploi.<br/>         Toute personne étant éligible à l'apprentissage (contrat avec une entreprise)<br/>         Toute personne voulant utiliser son CPF.<br/>         Le nombre de participants minimum pour cette action de formation est de 8.</p>   |
| <p><b>Prérequis, modalités et délai d'accès</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 18 ans l'année de l'examen</li> <li>• Être titulaire d'un diplôme de niveau 3</li> </ul> <p>Si ce n'est pas le cas, le candidat doit s'engager à se préparer de manière autonome aux épreuves de matières générales pour pouvoir se présenter à l'ensemble des épreuves du CAP et obtenir le diplôme à la fin du parcours.</p>  |
| <p><b>Catégorie d'action</b><br/> <small>(au sens de l'article L6313-1 du code du travail)</small></p> <p><u>Modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 – art. 82</u></p> | <p style="text-align: center;"><u>Adaptation et développement des compétences</u></p> <p>Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social.</p> <p>L'action de formation s'organise sous la forme d'un parcours comprenant des périodes en centre de formation et des périodes en milieu professionnel.</p> <p>Sont comprises dans la formation les périodes de révision, d'accompagnement à l'écriture des fiches d'activités professionnelles et d'entraînement aux épreuves terminales de l'examen du CAP AEPE.</p>   |
| <p><b>Présentation générale</b><br/> <small>(problématique, intérêt)</small></p>   | <p>L'action de formation (voie diplômante) tient compte du référentiel du diplôme soit le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification. Elle permet donc de confirmer des compétences pratiques acquises en entreprise et des compétences théoriques en centre de formation.</p> <p>Le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage</li> <li>- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;</li> <li>- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.</li> </ul> |

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <p><b>Objectifs</b></p>               | <p>Acquérir les compétences sociales et professionnelles de base indispensables à l'exercice du métier en prenant en compte en permanence et de manière transverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;</li> <li>- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;</li> <li>- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe....</li> <li>- la prévention des risques pour l'enfant</li> <li>- la santé et la sécurité au travail.</li> </ul>   |
| <p><b>Contenu de la formation</b></p> | <p><b>UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte</li> <li>- Adopter une posture professionnelle adaptée</li> <li>- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</li> <li>- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</li> <li>- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages</li> <li>- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant</li> </ul> <p><b>UP2 : Exercer son activité en accueil collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</li> <li>- Etablir une relation privilégiée et sécurisante de l'enfant</li> <li>- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</li> <li>- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle</li> </ul> <p><b>UP3 : Exercer son activité en accueil individuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser son action</li> <li>- Négocier le cadre de l'accueil</li> <li>- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</li> <li>- Elaborer des repas</li> </ul> |
| <p><b>Modalités pédagogiques</b></p>  | <p><b>Moyens pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateau Technique</li> <li>• Salle informatique disponible.</li> <li>• Matériel de vidéo projection disponible.</li> <li>• Formation théorique et pratique, méthodes :</li> </ul> <p>Active (atelier pratique, travaux dirigés)<br/> Démonstrative (transfert de savoir-faire et de connaissances),<br/> Interrogative (permet des échanges, prise en compte de l'expérience de l'apprenant, QCM),<br/> Magistrale (pour stabiliser les apprentissages).<br/> Accompagnement individualisé et guidance personnalisé.</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | <p><b>Modalités :</b> Formation en présentiel auquel s'ajoutent des périodes en milieu professionnel (stage) définies selon le planning avec l'impératif de pouvoir justifier de 14 semaines d'expériences professionnelles dans le domaine de la Petite Enfance (0 à 6 ans) dans les 3 ans qui précèdent la date de l'examen.</p>   |
| <p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p> | <p>A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer en autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage.</li> <li>- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.</li> <li>- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.</li> </ul> <p>Ces activités communes pourront s'exercer dans les structures professionnels suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants.</li> <li>- en école maternelle - en accueil collectif de mineurs (ACM)</li> <li>- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)</li> <li>- en maison d'assistants maternels (MAM)</li> <li>- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)</li> </ul> |
| <p><b>Durée &amp; Dates</b></p>                               | <p>Durée en centre de formation : 11 semaines en centre de formation<br/> Durée hebdomadaire : 35 heures<br/> Dates : à définir</p>  |
| <p><b>Lieux</b></p>   | <p><b>Centre de Formation MFR du Périgord Noir -24590 SALIGNAC EYVIGUES</b></p>  |
| <p><b>Coût par participant</b></p>                            | <p>Coût de la formation : 170 € la semaine soit 1870 € la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les candidats en auto financement : 1870 € la formation soit 170 € la semaine</li> <li>- Pour les demandeurs d'emploi : Possibilité demande de prise en charge totale ou partielle</li> <li>- Accompagnement pour la réalisation du dossier</li> <li>- Pour les apprentis : Formation à la charge de l'employeur</li> <li>- Possibilité de prise en charge par le CPF ou autres aides individuelles</li> <li>- Hébergement et Restauration possible sur site – Engagement à la semaine : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Hébergement pension complète : 130 € par semaine (82€ pour les apprentis)</li> <li>✓ Hébergement Demi-pension : 32 € par semaine (20€ pour les apprentis)</li> </ul> </li> <li>- Autres frais à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Frais de dossier à l'inscription = 35 euros</li> <li>✓ Frais d'adhésion à l'association = 35 euros</li> </ul> </li> </ul>   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Responsable de l'action</b>                | DEBET Christine ( <a href="mailto:christine.debet@mfr.asso.fr">christine.debet@mfr.asso.fr</a> ) – 05 53 31 31 90<br>En charge d'accompagner chacun de ses participants  |
| <b>Formateurs, animateurs et intervenants</b> | DEBET Christine : Responsable pédagogique, Evaluations et Guidance<br>GAULIER Nadège : Sciences Médicosociales, technique de soins<br>MAZIERES Aude : Hygiène et entretien des locaux et du matériel - Nutrition et Technique de préparation des repas<br>LESTERIE Agnès : Techniques d'animation<br>KOUCHA Bachir : SST et Biologie   |
| <b>Suivi de l'action</b>                      | <p>Le temps de formation en présentiel est validé par un émargement régulier de chaque stagiaire (matin, après-midi) visé par le responsable de formation. Toute absence doit être impérativement justifiée, et doit rester exceptionnelle sauf cas de force majeure.</p> <p>A l'issue de la formation le candidat est présenté à l'épreuve terminale pour passer le CAP AEPE ; il est convoqué par écrit afin de se présenter les jours programmés.</p> <p>Le responsable de formation reste facilement joignable par mail et par téléphone par le stagiaire afin de répondre à tout problème technique pouvant entraver l'avancement du participant dans sa formation. Lorsque la réponse n'est pas immédiate, le formateur s'engage à répondre à toute demande technique dans les 48 heures.</p> <p>Il dispose de tous les contacts téléphoniques/mail en cas de nécessité ou si l'avancement effectif dans le parcours n'est pas observé. De même, il échange et répond à toute demande de la part des entreprises et intervient sur la guidance administrative.</p>                   |
| <b>Evaluation de l'action</b>                 | <p>La progression pédagogique est mesurée par les évaluations formatives (théorie, pratique) et les évaluations sur site régulières permettant au stagiaire de mesurer l'acquisition des compétences métier.</p> <p>Une évaluation à chaud est réalisée à l'issue de l'action de formation afin de mesurer l'indice de satisfaction de chaque stagiaire sous forme de bilan écrit.</p> <p>L'évaluation finale pour valider le CAP AEPE se fera en centre d'examen avec des modalités différentes selon les épreuves :</p> <p><b><u>Épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »</u></b></p> <p>L'épreuve prend appui sur l'expérience professionnelle auprès des enfants de 0 à 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une 1ère épreuve orale de 25 minutes : Le candidat présente 2 fiches d'activités ; une relative à la réalisation d'un soin au quotidien, l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.</li> <li>- Une 2ème épreuve écrite de 1 heure de Prévention Santé Environnement (PSE).</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b><u>Épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »</u></b><br/> L'épreuve prend appui sur l'expérience professionnelle auprès des enfants de 3 à 6 ans.<br/> Une épreuve écrite de 1h30 comportant des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs faire.</p> <p><b><u>Épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel »</u></b><br/> L'épreuve orale prend appui sur l'expérience professionnelle auprès des assistantes maternelles à domicile.</p> <p>Une évaluation à froid permet de mesurer concrètement l'impact de la formation dans le quotidien des tâches effectuées au sein de l'entreprise, et mesurer sa satisfaction vis-à-vis de l'OF par téléphone et/ou mails en respectant la trame du questionnaire.</p>  |
| <p><b>Passerelles et débouchés possibles</b></p> | <p>Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en un bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social.</p> <p>Exemples de formations possibles :</p> <p>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile - Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective - Diplôme d'Etat d'aide-soignant - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture - Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile - Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure - Bac pro Services aux personnes et aux territoires</p> |